

DÉCISION DU MAIRE 2023-09**ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ DE TRAVAUX EN PROCÉDURE ADAPTÉE
POUR LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE SIESTE POUR L'ÉCOLE MATERNELLE
DANS LE CADRE DE L'EXTENSION DE L'ÉCOLE**

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délégation du Conseil municipal accordée à Mme le Maire par délibération du 10 juillet 2020 complétée par la délibération du 13 octobre 2020, par laquelle le Conseil Municipal a chargé Mme le Maire de prendre toute décision concernant la passation et l'exécution des marchés publics dans la limite des crédits inscrits au budget,

Vu l'inscription de cet investissement au budget principal M57 2023, voté le 14 mars 2023.

Vu l'avis de marché lancé en procédure adaptée concernant la construction d'une salle de sieste publié sur le profil acheteur : mp74 et pour lequel 17 offres ont été reçues,

Vu l'ouverture des plis effectuée en mairie et l'analyse des offres effectuée le 10 mai 2023,

Après étude des offres selon les critères définis dans le règlement de consultation,

DECIDE :

Article 1 : D'attribuer les marchés concernant cette opération aux Entreprises suivantes et pour les montants suivants :

- Lot 1 terrassement – démolitions – maçonnerie : EIFFAGE CONSTRUCTION
15 avenue des Genevriers – ZI de Vongy 74200 THONON 59 500,00 € HT
- Lot 2 ossature bois – bardage – charpente : FAVRAT CONSTRUCTION
84 route du Lac – 74550 ORCIER 37 812,48 € HT
- Lot 3 zinguerie - couverture : PETITJEAN CHRISTOPHE
5 chemin de la Ratte – 74200 THONON 16 228,50 € HT
- Lot 4 menuiseries intérieures et extérieures : MENUISERIE JOSEPH TUPIN ET FILS
ZA Darbon – 74500 CHAMPANGES 15 533,00 € HT
- Lot 5 cloisons – doublages – faux plafonds : L'ENFANT DU LÉMAN
85 avenue des Montagnys – 74200 ALLINGES 14 062,25 € HT
- Lot 6 carrelage - chape : DIEZ CARRELAGES
140 Pont de Dranse – 74500 PUBLIER 2 489,00 € HT
- Lot 7 revêtement de sols souples : STÉ CHABLAISIENNE DE REVETEMENTS
4 chemin de Marclaz Dessus – 74200 THONON 2 345,40 € HT
- Lot 8 peinture : Georges PLANTAZ
3 rue de Champerges – ZI de Vongy – 74200 THONON 4 761,50 € HT
- Lot 9 Électricité - ventilation : R. JACQUIER ÉLECTRICITÉ
661 route de Thollon – ZA de Montigny – 74500 MAXILLY 22 493,77 € HT

Article 2 : La secrétaire de mairie et le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Envoyé en préfecture le 12/06/2023

Reçu en préfecture le 12/06/2023

Publié le

ID : 074-217403088-20230602-DE2023_09-AR

S²LOW

Article 3 : La présente décision sera transmise au contrôle de légalité et sera rendu compte lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication.

Fait à Vinzier, le 02 juin 2023
Par délégation du Conseil Municipal,
Le Maire



Publié sur le site internet de la commune le :
12 juin 2023

GIRARD Marie-Pierre : Auteur de l'acte